

Familles recomposées : 2 enfants sur 3 sont issus d'une précédente union

Insee Flash Bourgogne-Franche-Comté • n° 213 • Février 2025

En Bourgogne-Franche-Comté, 12 % des enfants mineurs vivent dans une famille recomposée. La majorité d'entre eux fait partie d'une famille d'au moins trois enfants. Avec des parents plus souvent peu diplômés et plus exposés au chômage, leurs conditions de vie sont plus fragiles qu'au sein des familles « traditionnelles ». Ils résident plus souvent en maison et dans les zones rurales.

Plus d'un enfant sur dix vit dans une famille recomposée

En 2021, 555 000 enfants mineurs vivent dans 312 500 familles en Bourgogne-Franche-Comté. La vie en **famille « traditionnelle »** reste majoritaire. Elle concerne deux tiers des enfants mineurs. Par ailleurs, un enfant sur cinq vit en **famille monoparentale**. Enfin, 44 000 enfants vivent avec un seul de leur parent, au sein de **familles recomposées** ► **figure 1**. Près de 30 % des enfants vivent donc avec un seul de leur parent. Cette situation est d'autant plus fréquente que l'enfant est âgé, cela concerne par exemple plus de 40 % des enfants de 17 ans.

Les enfants vivent un peu plus souvent en famille recomposée dans la région (11,8 %) qu'en France de province (11,0 %). Après une séparation, les enfants habitent majoritairement chez leur mère. Seul un enfant sur cinq vit avec son père. Cette proportion concerne un enfant sur quatre lorsque le père est à nouveau en couple. La garde alternée est peu répandue parmi les enfants dont les parents sont séparés. Elle concerne un enfant mineur sur sept, qu'il vive en famille monoparentale ou recomposée.

► 1. Nombre d'enfants mineurs selon le type de famille

Enfants mineurs	Bourgogne-Franche-Comté		France de province
	Nombre	en %	en %
En famille « traditionnelle »	374 400	67,5	68,0
En famille monoparentale	114 800	20,7	21,1
En famille recomposée	65 700	11,8	11,0
<i>dont avec ses deux parents</i>	21 300	3,8	3,6
<i>dont avec un de ses parents et un beau-parent</i>	44 400	8,0	7,4
Ensemble	554 900	100,0	100,0

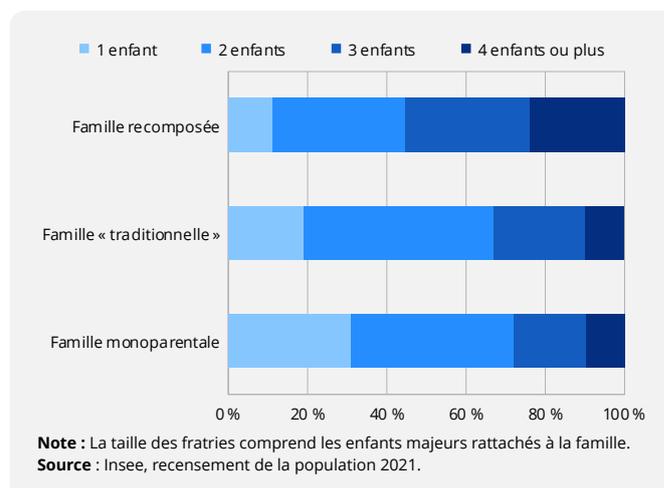
Source : Insee, recensement de la population 2021.

Des fratries plus grandes dans les familles recomposées

Les familles recomposées comptent en moyenne 2,3 enfants, contre 1,9 enfant pour les familles « traditionnelles » et 1,7 enfant pour les familles monoparentales. Elles sont plus grandes, car aux enfants issus d'une précédente union peuvent s'ajouter les enfants du nouveau couple. Ces derniers représentent un tiers des enfants des familles recomposées. Ils vivent avec leurs deux parents et un ou plusieurs demi-frères ou demi-sœurs.

Parmi les familles recomposées, celles d'au moins trois enfants, dites nombreuses, sont plus fréquentes. Un enfant mineur sur quatre en famille recomposée vit dans une fratrie d'au moins quatre enfants, contre un enfant sur dix dans les autres types de familles ► **figure 2**.

► 2. Part des enfants mineurs selon le type de famille et la taille des fratries

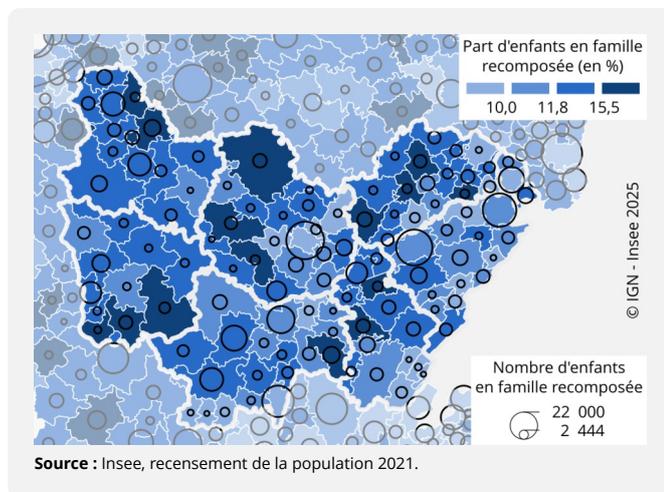


Des conditions de vie plus fragiles que les familles « traditionnelles »

Les enfants vivant en famille recomposée sont plus souvent exposés à la précarité, notamment économique. Quel que soit le type de famille dans lequel ils vivent, la situation sociale des enfants mineurs dépend de celle des adultes composant la famille, et plus particulièrement de la **personne de référence** du ménage. Dans les familles recomposées, la personne de référence est quasiment toujours active, comme dans les familles « traditionnelles ». Néanmoins, elle est bien plus souvent au chômage. Cette situation concerne respectivement 10,5 % et 6,9 % des enfants mineurs de ces familles.

Cette plus forte exposition au chômage s'explique par un niveau de diplôme plus faible des personnes de référence dans le cas des

► 3. Nombre d'enfants vivant en famille recomposée et part au sein des enfants mineurs



familles recomposées. Or, l'exposition au chômage tend à être plus élevée lorsque le niveau de diplôme est faible. Ainsi, plus d'un enfant sur deux dans une famille recomposée vit avec un parent ou beau-parent ayant un diplôme inférieur au baccalauréat, voire sans diplôme. C'est 12 points de plus que dans le cas des familles « traditionnelles ».

En termes de conditions de logement, les familles recomposées sont plus touchées par les effets de la suroccupation des logements que les familles « traditionnelles ». Cette différence est liée à la fois à la taille des fratries, plus nombreuses dans les familles recomposées, mais aussi au niveau de vie qui est plus élevé dans les familles « traditionnelles ».

Les conditions de logement des familles recomposées sont toutefois plus favorables que celles des familles monoparentales. Trois quarts des enfants mineurs en famille recomposée vivent en maison, contre la moitié de ceux en famille monoparentale. Par ailleurs, 58 % ont des parents propriétaires de leur logement, contre 36 % au sein des familles monoparentales. De ce fait, les difficultés pour les enfants sont moindres. Au sein des familles recomposées, seul un enfant sur douze a des difficultés pour s'isoler, par exemple pour faire ses devoirs. Il y en a un sur sept dans les familles monoparentales.

Davantage d'enfants en famille recomposée en milieu rural

Les enfants en famille recomposée sont davantage présents dans les territoires ruraux peu denses à faible revenu. C'est notamment le cas dans de nombreuses intercommunalités rurales de la Nièvre et de l'Yonne, de l'ouest de la Côte-d'Or et de la Haute-Saône

► **figure 3.** Cet éloignement aux pôles d'emploi peut induire un renforcement de la fragilité économique de ces familles. ●

Ludovic Jobard, Patrice Perron (Insee)

► Définitions et champ

L'étude porte sur les enfants mineurs résidant avec au moins un de leurs parents. Cela exclut les mineurs vivant seuls ou hors ménage (cas des enfants en internat) ou en ménage sans ses parents (cas des mineurs vivant chez leurs grands-parents). En 2021, 2,1 % des mineurs bourguignons-francs-comtois sont dans une de ces situations. De même, cela exclut les enfants majeurs qui vivent avec au moins un de leurs parents, soit 21,9 % des enfants de la région.

Les trois types de familles sont définis à partir des liens unissant les personnes qui partagent habituellement un même logement. Plusieurs familles peuvent coexister dans un même logement.

– Les **familles « traditionnelles »** sont composées d'un couple, marié ou non, et dont tous les enfants du ménage sont ceux du couple.

– Les **familles recomposées** sont composées d'un couple, marié ou non, et d'au moins un enfant né d'une précédente union.

– Les **familles monoparentales** sont composées d'un parent, non déclaré en couple, avec son ou ses enfants.

La **personne de référence** de la famille est l'adulte actif (en emploi ou au chômage) de la famille, s'il est unique, sinon, l'adulte de la famille le plus âgé.

Les logements sont classés en comparant leur nombre de pièces à celui théoriquement nécessaire aux habitants qui l'occupent. Les habitants qui disposent de moins d'une chambre par couple et par enfant sont en **suroccupation**.

Retrouvez les données associées à cette publication sur insee.fr

Cette publication fait partie de l'opération coordonnée « **Dans quelles familles vivent les enfants en 2023 ?** » qui donne lieu à une publication nationale et des publications régionales.

► Pour en savoir plus

- **Pora P.**, « [En 2023, trois enfants sur dix vivent avec un seul de leurs parents](#) », *Insee Première* n°2032, janvier 2025.
- **Bloch K.**, « [En 2020, 12 % des enfants dont les parents sont séparés vivent en résidence alternée](#) », *Insee Première* n°1841, mars 2021.
- **Algava É., Bloch K., Vallès V.**, « [En 2018, 4 millions d'enfants mineurs vivent avec un seul de leurs parents au domicile](#) », *Insee Première* n°1788, janvier 2020.
- **Ulrich A., Ville H.**, « [12% des enfants de Bourgogne-Franche-Comté vivent dans une famille recomposée](#) », *Insee Flash Bourgogne-Franche-Comté* n° 98, janvier 2020.

